



Santé
Canada Health
Canada

*Votre santé et votre
sécurité... notre priorité.*

*Your health and
safety... our priority.*



SERVICES NATIONAUX DE DOSIMÉTRIE

Guide de DÉMARRAGE RAPIDE

Le présent Guide se veut un survol rapide de votre service afin que vous puissiez vous servir immédiatement de vos dosimètres.

CE QUE COMPREND LE SERVICE

Le service de dosimétrie comprend de nombreux éléments clés :

Dosimètres

Vos dosimètres sont les appareils qui surveilleront votre niveau d'exposition au rayonnement. Vous porterez vos dosimètres pour une période de temps précise (appelée une « période de port »), puis vous nous les enverrez aux fins de traitement.

Pinces et dragonnes

Des pinces ou des dragonnes amovibles sont fournies pour certains types de dosimètres (p. ex. InLight Nova, dosimètres neutrons et dosimètres d'extrémités). Les pinces et les dragonnes doivent être utilisées comme système d'attache du dosimètre. Vous êtes responsable de fixer et de retirer vous-même les pinces ou les dragonnes; veuillez les conserver et ne pas nous les envoyer à la fin de la période de port.

Boîte d'expédition et expédition affranchie

À la fin de chaque période de port, des dosimètres de remplacement vous seront acheminés dans une boîte réutilisable. Vous devez utiliser cette boîte pour nous envoyer tous vos anciens dosimètres aux fins de traitement. L'expédition de retour est déjà affranchie.

La façon d'effectuer le retour dépend de la taille et du type de service de votre groupe. Certains groupes recevront une « étiquette de retour accéléré » qui doit être apposée sur la boîte pour l'expédition de retour. Les groupes qui ne reçoivent pas d'étiquette de retour accéléré devront replier leur boîte de façon à ce que l'adresse de retour préimprimée apparaisse sur le devant (c.à.d. à « Santé Canada »). Veuillez consulter les instructions de pliage sur la paroi intérieure de la boîte.

Canada

Liste de noms

La liste de noms est un document qui accompagne chaque envoi de dosimètres et qui présente l'assignation des dosimètres (c.-à-d. qui porte quel dosimètre) pour la période de port. Cette liste peut également être utilisée pour nous aviser de tout changement que vous aimeriez apporter à votre compte. Veuillez joindre la liste de noms à l'envoi de retour de vos dosimètres et vous assurer d'en conserver une copie pour vos dossiers. Des frais supplémentaires s'appliquent pour toute copie de remplacement.

Rapport d'exposition

Le rapport d'exposition est un document qui contient les résultats d'exposition de vos dosimètres. Un rapport d'exposition vous sera envoyé par la poste chaque fois que vous nous enverrez vos dosimètres aux fins de traitement. Veuillez en conserver une copie pour vos dossiers. Des frais supplémentaires s'appliquent pour toute copie de remplacement.

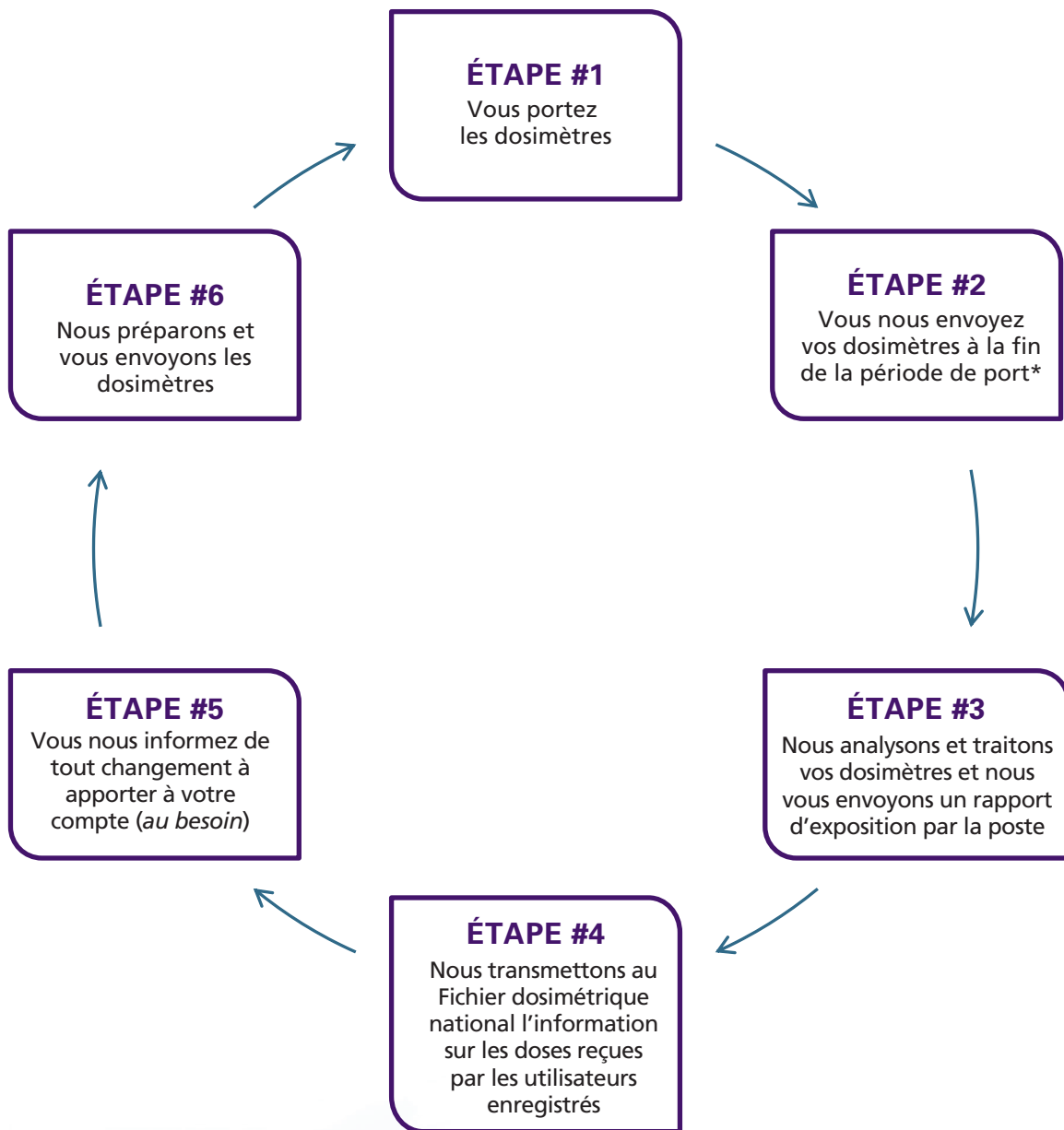
Rapport d'activités

Le rapport d'activités constitue votre relevé de facturation. Les rapports d'activités vous seront envoyés par la poste selon la fréquence de votre période de port. Nous offrons également la facturation électronique, qui vous permet de recevoir vos rapports d'activités par courriel plutôt que par la poste. Si ce service vous intéresse, veuillez nous en informer afin que nous vous fassions parvenir le « Formulaire d'inscription à la facturation électronique ».



LE CYCLE DU SERVICE DE DOSIMÉTRIE

Le service de dosimétrie fonctionne selon un cycle continu : vos dosimètres sont portés pour une période déterminée, puis ils nous sont retournés aux fins de traitement.



* Vous recevrez vos dosimètres de remplacement avant de nous avoir envoyé vos anciens dosimètres aux fins de traitement.

ÉTAPE #1

Vous portez vos dosimètres

Les dosimètres doivent être portés sur la partie du corps la plus susceptible d'être exposée au rayonnement. Veuillez consulter la section « Type/emplacement » de la liste de noms pour déterminer où porter les dosimètres. Si votre organisme de réglementation exige que vous portiez vos dosimètres ailleurs qu'à l'emplacement précisé sur la liste de noms, veuillez communiquer avec nous afin que nous puissions mettre l'information à jour.

Les dosimètres doivent être portés pendant que vous travaillez avec votre source de rayonnement. Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, ils doivent être entreposés dans un endroit sombre (p. ex. tiroir ou armoire) et loin de la source de rayonnement.

Les dosimètres doivent être manipulés avec soin. Évitez qu'ils entrent en contact avec des liquides, quels qu'ils soient (p. ex. de l'eau ou des produits de nettoyage courants), car cela pourrait endommager le dosimètre et l'étiquette. De plus, veuillez éviter de mettre les dosimètres dans vos poches, de les envelopper ou de les recouvrir de tout type de matériau, car cela pourrait avoir un impact sur leurs propriétés dosimétriques et ce qui aura pour conséquences, des lectures de doses inexactes. Des frais supplémentaires s'appliquent lorsque les dosimètres sont altérés ou endommagés.

ÉTAPE #2

Vous nous envoyez vos dosimètres à la fin de la période de port

Vous recevrez vos dosimètres de remplacement avant la date de la prochaine période de port prévue. Les dates de début et de fin de chaque période de port sont inscrites sur la liste de noms.

Une fois vos dosimètres de remplacement reçus, attendez le plus près possible de la date de début de la nouvelle période de port pour remplacer les anciens dosimètres par les nouveaux. Assurez-vous de retirer les pinces ou les dragonnes des anciens dosimètres et de les fixer aux nouveaux (s'applique aux dosimètres InLight Nova, aux dosimètres neutrons et aux dosimètres d'extrémités).

Veuillez nous envoyer les anciens dosimètres (*utilisés ou non*) à l'aide de la boîte fournie (l'expédition de retour est déjà affranchie). Si vous ne recevez pas vos dosimètres de remplacement avant le début de la nouvelle période de port, continuez de porter ceux que vous avez et communiquez avec nous.

Les dosimètres doivent nous être envoyés à la fin de la période de port pour **assurer l'exactitude des rapports** et pour **éviter les frais de retard**. En effet, des frais de retard s'appliquent pour les dosimètres qui n'ont pas été retournés dans les trois mois suivant la fin de la période de port. Si les dosimètres n'ont pas été retournés dans les six mois suivant la fin de la période de port, des frais de retard supplémentaires s'ajoutent. Veuillez consulter la grille tarifaire des produits et des services pour en savoir plus.

ÉTAPE #3

Nous analysons et traitons vos dosimètres et nous vous envoyons un rapport d'exposition par la poste

Après avoir reçu vos dosimètres, nous les lisons, les analysons et les validons. Au terme de ce processus, un rapport d'exposition (doses reçues) est créé et vous est transmis par la poste.

ÉTAPE #4

Nous transmettons au Fichier dosimétrique national l'information sur les doses reçues par les utilisateurs enregistrés

Après la création de votre rapport d'exposition, nous transmettons tous les renseignements personnels sur les doses de rayonnement au Fichier dosimétrique national (FDN), un organisme qui relève de Santé Canada. Le FDN conserve les dossiers de dosimétrie de tous les travailleurs inscrits exposés au rayonnement au Canada, des années 1940 à aujourd'hui.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le FDN ou pour demander un résumé de dose historique personnelle", veuillez consulter le site Web de cet organisme :

www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/sante-securite-travail/radiation-travail/fichier-dosimetrique-national.html

ÉTAPE #5

Vous nous informez de tout changement à apporter à votre compte (au besoin)

Nous amorçons la préparation des envois de dosimètres de trois à quatre semaines avant le début de la période de port. Veuillez donc vous assurer de nous aviser à l'avance de tout changement (p. ex. augmentation ou diminution du nombre de dosimètres requis, ajout ou élimination d'utilisateurs) à apporter à votre compte.

- ▶ **Groupes inscrits à un service trimestriel** : Nous devons avoir été avisés de tous les changements requis *30 jours avant* le début de la période de port suivante.
- ▶ **Groupes inscrits à un service mensuel ou bimensuel** : Nous devons avoir été avisés de tous les changements requis *20 jours avant* le début de la période de port suivante.

Les changements requis peuvent être communiqués par courriel, par télécopieur, par la poste ou par téléphone.

ÉTAPE #6

Nous préparons et vous envoyons les dosimètres

À cette étape, les demandes de dosimètres supplémentaires sont assujetties aux frais de « demande ponctuelle de dosimètre ». Veuillez consulter la grille tarifaire des produits et des services pour en savoir plus.

POUR NOUS JOINDRE

Téléphone : 1-800-261-6689

Courriel : hc.nds-snd.sc@canada.ca

Télécopieur : 1-800-252-6272

Site Web : www.canada.ca/snd

Adresse : Services nationaux de dosimétrie
Bureau de la radioprotection
775, chemin Brookfield
Indice de l'adresse 6301D
Ottawa (Ontario) K1A 1C1

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2017

• Pub. : 170304 • Cat. : H129-36/1-2017F-PDF • ISBN : 978-0-660-23847-0